

Canadiana

SOMMAIRE :

I.—L'ÉDUCATION DU PATRIOTISME

II. - PÈLE-MÈLE

La Rédaction.

III. - NOTRE CONCOURS LITTÉRAIRE.-INS-

TRUCTIONS AUX CONCURRENTS, Arthur Saint-Pierre.

IV. - APPROBATIONS ÉPISCOPALES . . . La Rédaction.

V. - UN PROBLÈME ARDU Arthur Saint-Pierre.

VI. - VOCABULAIRE DU JEU DE TENNIS . .

La Ligue des Droits du Français

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Une bonne action. - Tableau d'honneur des organisateurs permanents.-Echos des sections. — Bilan du mois d'août 1915.

Rédaction et Administration : SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTE SAINT-JEAN-BAPTISTE, MONUMENT NATIONAL.

No 296, Rue SAINT-LAURENT . . . MONTRÉAL.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand Aumônier Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

CONSEIL GÉNÉRAL
Président général :
VICTOR MORIN, L. L. D., notaire
1er Vice-président général :
JOSEPH GAUVREAU, M. D
2ème Vice-président général :
VE. BEAUPRÉ, I. C., professeur 1025, rue Saint-Hubert
Secrétaire général :
JB. LAGACÉ, professeur
Trésorier général : JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance 2, Place d'Armes
JOSEPH HURTUBISE, courtier en assinance
L'Hon. LO. DAVID, sénateur
EP. LACHAPELLE, M. D
THOMAS GAUTHIER, courtier
UH. DANDURAND, financier Edifice Dandurand
VICTOR DORÉ, comptable
GUY VANIER, L. L. L., avocat
JOSEPH GIRARD, rentier
JOSEPH GIRARD, rentier
ARTHUR SAINT-PIERRE
ARTHUR SAINI-FIERRE
JPL. BÉRUBÉ
JPL. BERUBE
ARTHUR GAGNON
JARTHUR DUBÉ Directeur du Recrutement
JARTHUR DUBE Inspecteur-général
TICOTTURE

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ :

Caisse Nationale d'Économie. Caisse de Remboursement. Compagnie du Monument National, Société Nationale de Fiducie.

Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

ET DE

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Vol. 12. - No 9.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 1915.

50 sous par an.

L'ÉDUCATION DU PATRIOTISME

La persécution nationale engendre nécessairement la fierté dans le coeur d'une race qui n'a pas abdiqué tout sentiment d'honneur. Quelle vaillante génération va surgir de la multitude de nos petits compatriotes ontariens, ces enfants protestataires qui grandissent au milieu des combats de leurs pères et qui apprennent dès le bas âge à quelle rançon il faut acheter dans ce pays la liberté de la langue française.

Il vous souvient des menus incidents qui ont marqué naguère la visite des écoles par les inspecteurs étrangers ; les petits héros n'oublieront pas sitôt les aspects divers — comiques et solennels à la fois — qu'a revêtu la protetation scolaire dans la " Banner Province".

Les élèves des écoles de Casselman, de Saint-Eugène et de Clarence Creek quittent prestement la classe à l'arrivée de l'inspecteur protestant; ils sérénadent sous les fenêtres de M. Summerly à Rockland ; à Ottawa, à Windsor ou dans le Nouvel-Ontario, les fonctionnaires du gouvernement ne trouvent que des classes vides. On ferme la porte pour empêcher les enfants de sortir à Sarsfield, mais les aînés ont vite fait d'ouvrir les fenêtres et d'aider leurs jeunes camarades à sauter dans la rue ; à Haileybury, l'institutrice pense dominer l'insurrection en défendant l'entrée de l'escalier, mais les petits s'emparent victorieusement des échelles de sauvetage ; à Noëlville, les enfants vont chanter " O Canada " devant l'hôtellerie où se retire l'inspecteur et lui crient avec enthousiasme "Hourrah pour nous autres!" "Nous ne rentrerons qu'après votre départ ", affirme un brave de North-Cobalt à M. White qui sollicite les enfants d'entrer à l'école. C'est pendant la récréation également que l'inspecteur se présente à Paincourt, l'un de nos petits compatriotes s'empresse d'aller chercher un mot d'ordre chez le curé. "Qu'est-ce que vos parents vous ont recommandé? "-"De sortir".-"Eh bien! sortez". — "On est dehors". — "Alors, restez-y". — Est-ce que ça va suffire pour protester ? "

Voilà qui est simplement délicieux, n'est-ce pas ? En vérité, ces enfants promettent à la race de superbes lendemains.

Ayons toujours ces faits présents à la mémoire afin de les rapporter souvent aux garçons et aux fillettes de la province de Québec. Pour déraciner certains vices qui étouffent le sentiment national et paralysent les plus belles initiatives, il est temps que nous abordions résolument le problème de la formation patriotique au foyer et à l'école.

L'anglomanie s'est insinuée non seulement dans le langage populaire mais dans toutes les habitudes de notre peuple. Il existe chez nous une inclination naturelle qui nous porte à modeler notre vie entière sur celle de notre compatriote anglo-saxon : nous copions ses habits, ses jeux, ses manières, par snobisme nous essayons de préférer sa compagnie et dans une société mixte nous trafiquons facilement notre langue pour la sienne ; ses goûts deviennent nos goûts et par une coupable complaisance nous laissons une mentalité étrangère envahir la partie la plus intime de notre être et effacer petit à petit tous les traits caractéristiques du type français. Comment alors pouvons-nous compter sur de pareilles unités pour la défense de nos intérêts nationaux ; ces cerveaux déformés ne saisiront jamais la portée de nos réclamations, et jamais leurs volontés débiles ne seront capables d'une détermination courageuse.

Dans un autre domaine l'esprit de parti tend ses nombreux filets et la masse de nos gens s'y laisse prendre sottement. Quelque sentiment de pudeur qui sommeille toujours même au fond de l'âme la plus égoïste, et le bon sens qui reprend quelquefois ses droits, poussent un peu tout le monde à reconnaître que la partisannerie politique constitue l'une des plaies hideuses dont la race canadienne-française est affligée; et cependant la gangrène est si générale, qu'en pratique, même nos compatriotes dont on serait en droit d'attendre plus de clairvoyance et de désintéressement, se laissent aller à de fantasques jugements et se dérobent à toute action directement profitable pour la race, de crainte de s'aliéner des sympathies laborieusement acquises et d'être forcés de rompre avec des amis qui poussent la bienveillance jusqu'à payer généreusement avec les deniers publics les services rendus à leur personne.

L'esprit de parti domine à ce point nos moeurs publiques et privées qu'on ne sait plus raisonner juste et que d'honnêtes citoyens sont prêts à couvrir n'importe quelle friponnerie dès qu'il s'agit d'intérêts de clan ou qu'il entre en scène quelque personnage politique.

Je ne connais pas de plus funestes agents de corruption et de décadence pour la race que ces deux défauts mignons, l'anglomanie et l'esprit de parti. Pour remettre en honneur les qualités opposés, la fierté nationale et le désintéressement patriotique, je crois en vérité, qu'il faut persuader les pères et mères de famille et les instituteurs qu'ils négligent trop de faire l'éducation du patriotisme dans l'âme des petits enfants dont ils ont la garde.

Nos compatriotes ontariens nous donnent de sublimes leçons d'attachement aux traditions et de dévouement pour la défense de la langue française. Ne devrions-nous pas raconter tous ces faits aux enfants de nationalité française et prendre occasion de ces récits touchants pour leur démontrer avec des paroles de sincère éloquence et de juste indignation qu'un être humain a déchu, qu'il est déconsidéré à ses propres yeux et aux yeux de ses concitoyens, le jour où il rougit de ses origines, de sa langue, de tout ce qui caractérise sa race.

Les enfants de chez nous entreraient dans la vie plus généreux et plus fiers s'ils avaient appris davantage sur les genoux de leurs mères tout ce que symbolise la patrie, et si l'instituteur les avait initiés peu à peu à la grandeur du devoir patriotique et aux moyens pratiques de contribuer efficacement à la gloire et à la légitime expansion de la race canadienne-française.

GUY VANIER.

PÈLE-MÈLE

Si nos marchands voulaient. — Une statistique intéressante, dont la source nous est inconnue, mais qui correspond à peu de chose près, sans aucun doute, à la réalité des faits, vient de faire son tour de presse. C'est la statistique comparée du nombre total de marchands d'une part, et du nombre de marchands canadiens-français d'autre part, qui ont leur place d'affaires dans la province de Québec ; nous la soumettons à la méditation de nos lecteurs.

Ge

nos lecteurs.						HER RESIDENCE PRODUCT	
				No	ombre total	Marchands	oia
enres de Commerce	·.			de	marchands.	Canadiens-franç	ais.
Chaussures .				-	929	876	
Vêtements .					476	317	
THE RESERVE OF THE PARTY OF THE					424	356	
Tissus					871	755	
					301	247	
Marchandise	génér	ale		-	5345	4619	
Epiceries .					5000	4614	
Quincailleries					436	335	
Bijouterie .					799	566	
Totau	ıx .				14581	12685	

Dans les lignes de commerce ci-dessus énumérées, et qui sont de beaucoup les plus importantes, les Canadiens-français possèdent donc plus de 85% des établissements. Cependant les compagnies de transport, de téléphone, etc., et les maisons de gros continuent à se moquer de nous et à traiter le français comme s'il était la langue d'une petite peuplade pauvre et sans influence. Cette situation humiliante ne dure, et ne peut durer qu'à cause de notre manque de fierté : que seulement un sur dix marchands canadiens-français le veuille sérieusement et avant six mois elle sera radicalement changée.

Si nos marchands voulaient !

La Province arriérée. — Les fabricants de beurre de la province de Québec ont remporté tous les premiers prix sauf un aux expositions de Toronto et d'Ottawa, contre des concurrents venus de toutes les parties du pays.

A l'exposition de Toronto il y avait trois catégories de prix, et cinq

prix par catégories.

Dans la première catégorie, pour le beurre salé en boîte, les cinq prix

ont été remportés par la province de Québec.

Dans la deuxième catégorie, pour le beurre salé non en boîte, les premier, deuxième, quatrième et cinquième prix ont été gagnés par des fabricants québecquois, seul le troisième leur a échappé, c'est un manitobain qui l'a remporté.

Dans la troisième catégorie, pour le beurre en boîte de 10 livres, le premier prix est resté dans la province d'Ontario, c'est d'ailleurs le seul prix qu'aient mérité les fabricants de la " Banner province ". Les deuxième, troisième et quatrième prix ont été décernés à trois bons canadiens de chez nous.

Le premier prix pour le plus haut "score "a été gagné par l'un des nôtres, de même que le premier prix pour la plus haute moyenne de

points dans toutes les sections.

A l'exposition d'Ottawa il y avait huit prix. Les fabricants de Québec en ont remporté six ; soit les deux premiers, un deuxième, un troisième, un quatrième et un cinquième. Le deuxième et le troisième prix qui leur ont échappé, ont été décernés à un fabricant de l'Alberta.

L'école bilingue. — Sur 326 élèves des écoles bilingues du Manitoba, qui se sont présentés devant une commission officielle, pour obtenir leur diplôme, 302 ont subi l'examen avec succès, dont 87 avec distinction. Et cependant, presque toutes les réponses devaient être données en anglais. Si les adversaires des écoles bilingues étaient de bonne foi, de pareils faits leur ouvriraient les yeux. Mais il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

LA RÉDACTION.

LA CROIX DU CHEMIN

Notre concours littéraire. — Instructions aux concurrents

Ainsi que nous l'annoncions le mois dernier, nous ouvrons un concours littéraire au "Petit Canadien". La Croix du Chemin, c'est le titre de la pièce de vers d'une belle inspiration, qui termine l'ouvrage de M. Englebert Callèze : "A la Claire Fontaine"; ce sera aussi le sujet de notre concours.

Sujet vaste, quoiqu'on en puisse penser à première vue, et qui ouvre au coeur et à l'imagination des concurrents le plus large champ où s'exercer.

Il n'est guère de " rangs " dans nos paroisses rurales qui soient dépourvus de croix; assez souvent le "Haut du rang "a sa croix et le "Bas du rang" la sienne. Et toutes ces croix diffèrent généralement entre elles, chacune a sa physionomie particulière : depuis l'humble croix de bois, que le temps a rendu grise ou la peinture noire, jusqu'au riche calvaire où l'on voit parfois jusqu'à six personnages : le Christ entre les deux larrons, la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine ; depuis la croix toute simple, toute unie, surmontée peut-être du Coq de saint Pierre jusqu'à la croix, rare heureusement, surchargée de couleurs et d'ornements où la piété s'étale avec plus de sincérité naïve que de bon goût. Plusieurs ont une histoire intéressante... et si elles n'en ont pas rien n'empêche un écrivain doué d'imagination de leur en prêter une! Toutes elles témoignent de la foi profonde des populations qui les ont élevées et qui les entourent de respect. Quand "l'habitant" passe devant l'une d'elles, il soulève gravement son chapeau, les femmes saluent d'une lente inclination de la tête.

Dans certains "rangs" éloignés de l'église, et où la dévotion à la Vierge Immaculée est particulièrement vive, on fait au pied de la Croix du Chemin les exercices du mois de Marie.

C'est le temps des "sumences" et, après s'être signé le matin, arpentant à grands pas les guérêts depuis le lever du soleil jusqu'au coucher le père, dans un geste large et confiant, a jeté son grain à la terre, cependant que ses fils trimaient dur aux "manchons" de la charrue ou de la herse, et que sa femme et ses filles "faisaient le train", ou travaillaient aux jardinages. Aussi le soir venu, quand leur arrivent, portées par la brise, les notes de l'Angelus qu'égrène là-bas, dans le vieux clocher, une grave petite cloche de bronze, est-ce d'un pas un peu traînant, le dos légèrement voûté, que tous ensemble ils se rendent au pied de la Croix pour réciter avec les voisins — dans l'ombre qui monte lentement, comme à regret — la prière du soir et les litanies de la Vierge.

La Croix du Chemin pourrait tout aussi bien se nommer la Croix des Neuvaines; c'est du reste, ainsi qu'on l'appelle parfois. Aussitôt en effet qu'un fléau, — chenilles ou sauterelles, sécheresse ou surabondance de pluie, — menace la paroisse et spécialement le "rang", une neuvaine s'organise. Neuf soirs de suite, sous la pluie incessante qui commence déjà à submerger et à pourrir la récolte, ou au contraire, sous un ciel impitoyablement clair d'où le soleil a dardé tout le jour ses brûlants rayons sur les plantes privées depuis longtemps de pluie et de rosée, dans l'atmosphère restée embrasée, les habitants des environs viennent s'agenouiller au pied de la Croix, et leurs voix implorantes et monotones répondent à la voix légèrement tremblante de la Maîtresse d'école qui récite les litanies des Saints et les prières de la neuvaine.

Partout semblables en leur fond, ces scènes empruntent cependant à la diversité des paysages où elles se déroulent et des menues coutumes locales une grande diversité d'aspect. Se peut-il trouver plus belle occasion, pour un amoureux de sa petite patrie de raconter les particularités qui la distinguent et d'en peindre les beautés ?

Souvent, tout comme aux "Pardons" de Bretagne, de pures idylles se nouent ou se développent aux neuvaines de la Croix du Chemin. La prière finie, sous les yeux vigilants et d'ailleurs charmés des Mères, des couples jeunes s'isolent pour le retour à la maison, et dans le crépuscule finissant s'échangent à voix base des propos d'amour.

Une intense poésie, nous croyons l'avoir suffisamment indiqué, se dégage donc du sujet de notre concours. Et ce sujet, nous croyons l'avoir montré également, se prête à de nombreux développements, peut se traiter à de multiples points de vue et s'adapter à tous les genres de talents; psychologique, descriptif, etc. C'est une raison pour que les concurrents soient nombreux.

Une seconde raison, c'est que les prix ne manquent pas d'attraits. Il y en aura deux : un premier prix de \$25.00 et un second prix de \$15.00.

CONDITIONS DU CONCOURS

Notre concours est un concours de prose — les poètes auront leur tour plus tard. Il est ouvert à tous, mais nous invitons spécialement les jeunes qui, à l'instar d'André Chénier, sentiraient qu'ils ont " quelque chose là ', à y prendre part.

Les travaux devront :

Nous parvenir avant le premier décembre prochain.

Etre signés d'un pseudonyme et accompagnés d'une enveloppe cachetées, contenant le nom véritable et l'adresse de leur auteur, et portant à l'extérieure, son pseudonyme.

Ils ne devront pas dépasser 2,400 mots soit environ quatre pages du Petit Canadien.

Les résultats du concours seront consignés dans le *Petit Canadien* de décembre. La Société Saint-Jean-Baptiste se réserve le droit de publier la première, dans son Bulletin, les travaux primés ou qui auraient obtenu une mention honorable. Cette publication faite, ces travaux redeviendront la propriété de leurs auteurs. Les autres manuscrits seront retournés immédiatement après le concours.

Quatre journalistes, parmi les plus aimés et les plus admirés, ont accepté d'être juges de notre concours :

Madame Madeleine, chroniqueuse à la Patrie, auteur de deux délicats

ouvrages : Premier Péché et Le Long du Chemin.

M. Oswald Mayrand, rédacteur en chef à la *Presse* et poète, auteur de *Fleurettes Canadiennes* dont les connaisseurs vantent le discret parfum.

M. Georges Pelletier, rédacteur au *Devoir*, qui écrit sous un pseudonyme d'exquis "Billets du soir "; auteur d'études politiques et économiques d'une haute tenue littéraire.

M. Fernand Rinfret, directeur du Canada, auteur de "Billets du matin" et de critiques de littérature canadienne très appréciés.

Nous sommes profondément reconnaissants à ces distingués collègues de ce qu'ils ont bien voulu consacrer à notre concours une partie assez considérable de leur temps, déjà si bien rempli, et nous leur adressons un merci bien sincère et bien chaleureux.

ARTHUR SAINT-PIERRE.

Pour le Comité de Rédaction du Petit Canadien.

APPROBATIONS ÉPISCOPALES

Notre Secrétariat mène actuellement, suivant les instructions du Conseil Général, une campagne de propagande qui lui a déjà valu de précieux encouragements, et qui fait espérer l'introduction de notre Société dans de nombreux milieux où elle n'était encore connue que de nom. Parmi ces encouragements, ils s'en trouvent que nous voulons citer ici à cause de la haute autorité dont jouissent ceux qui ont daigné nous les adresser. Nous les rapportons par ordre de date.

Évêché de Sherbrooke, le 27 août 1915.

A M. Arthur Saint-Pierre

Chef du Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, Monument National, Montréal.

Cher monsieur.

Je n'ai aucune objection à ce que vous adressiez aux curés de mon diocèse la lettre dont vous m'avez fait tenir copie. Bien plus, je verrai avec une vive satisfaction le Conseil Général de la Société entreprendre, pour l'introduire dans les paroisses de ce diocèse, où elle n'a pas déjà été fondée, une active propagande à laquelle je souhaite plein succès. Aussi bien, qui pourrait raisonnablement contester la salutaire influence, au point de vue de l'avenir de notre race, que peut exercer la Société Saint-Jean-Baptiste, si elle reste ce qu'elle est et ce qu'elle devra toujours être : une Association nationale canadienne-française où la religion catholique a sa place et la première place ?

Veuillez agréer, cher monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Jésus et Marie-Immaculée.

(Signé) PAUL, Évêque de Sherbrooke.

Évêché des Trois-Rivières, 30 août, 1915.

A M. Arthur Saint-Pierre, Chef du Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal.

Cher monsieur,

Votre lettre m'est arrivée au milieu de la retraite des curés de mon diocèse, qui vient de se terminer. J'en ai profité pour leur dire mon sentiment sur votre projet, et les préparer à recevoir votre circulaire.

J'estime votre société Saint-Jean-Baptiste, à cause de son caractère à la fois religieux et national. Les causes qu'elle soutient actuellement sont

des plus nobles, et vous les soutenez dignement.

Votre oeuvre de mutualité me paraît se maintenir dans des conditions avantageuses et sûres. Votre bulletin, avec son allure ferme et combative, mérite d'être lu et d'être écouté. Pour ma part, je tiens à le recevoir.

Bref, je vous encourage, et vous souhaite plein succès dans toutes vos entreprises pour le bien de notre cher pays.

Votre bien dévoué en Notre-Seigneur,

(Signé) F.-X., Évêque des Trois-Rivières.

Tout commentaire serait superflu. Nous nous bornerons à assurer NN. Seigneurs des Trois-Rivières et de Sherbrooke que la Société Saint-Jean-Baptiste s'efforcera de mériter toujours la confiance dont ils veulent bien l'honorer.

LA RÉDACTION.

UN PROBLEME ARDU

L'HABITATION OUVRIÈRE SAINE ET À BON MARCHÉ.

Dans un pays constitutionnel comme le nôtre, où la majorité gouverne ; avec des associés comme ceux que nous avons, qui n'ont trop souvent qu'un respect, celui de la force, il importe souverainement que nous travaillions à développer nos énergies vitales et à accroître notre nombre. Notre natalité merveilleuse, vrai présent du ciel, nous en donne le moyen et en définitive notre devoir se résume, à peu près exclusivement, à une tâche de conservation.

Malheureusement, c'est une tâche à laquelle nous ne songeons pas suffisamment, et le gaspillage de la vie chez nous se fait sur une grande échelle. La mortalité infantile, la tuberculose et l'alcoolisme sont trois formidables fissures par où la vitalité de notre race s'échappe en torrents : qui oserait prétendre que nous faisons tout ce qu'il est possible de faire pour les boucher ? Que faisons-nous, par exemple contre l'habitation insalubre, le taudis, l'une des causes principales de la mortalité infantile, de la tuberculose et de l'alcoolisme ? Rien, où à peu près rien.

Sans doute, le problème n'est pas facile à résoudre: ses données sont multiples et il comporte de nombreuses et redoutables inconnues. Aussi, vouloir l'aborder dans toute son ampleur et lui donner du coup une solution complète et définitive nous apparaît-il comme une généreuse utopie.

Sans doute encore, s'en est-on occupé chez-nous et divers projets ontils mis de l'avant pour le solutionner. Mais précisément il nous semble que — sans tomber dans le ridicule de prétendre régler parfaitement et à tout jamais la question du logement populaire — on a cependant voulu faire trop grand et on s'est, de plus, trompé sur le point de départ.

On s'est dit que la Cité-jardin était la seule solution possible ou du moins satisfaisante au problème du taudis ; et c'était un million qu'il fallait trouver pour assurer le succès de l'entreprise. On a ensuite posé en principe que le capital engagé dans cette entreprise devait rapporter aux actionnaires, bon an mal an, un dividende de 6%. Le million ayant fait défaut, la Cité-jardin est restée à l'état de projet.

Mais si les fonds avaient pu être trouvés et la Cité-jardin construite, les promoteurs se seraient trouvés enfermés dans ce dilemme: ou de fixer le taux de leurs loyers assez haut pour que pas un seul locataire de taudis ait pu songer à devenir un résidant de leur Cité-jardin, et le but de leur entreprise était complètement manqué; ou de renoncer à payer le dividende promis de 6%, et la difficulté surgissait de s'entendre avec leurs bailleurs de fonds. " Il est un peu utopique, écrivait en effet un auteur français d'une compétence indiscutable, de vouloir édifier à l'usage des

familles les moins fortunées, des maisons plus spacieuses, plus saines, mieux appropriées à leur destination que celles qu'elles occupent actuellement, tout en abaissant leur prix de location ''. (1) Surtout, ajouteronsnous, si l'on veut faire en même temps de cette oeuvre charitable "une bonne affaire."

L'exemple de la Toronto Housing Co. est du reste concluant : on peut l'étudier à loisir dans un article du président de cette compagnie, M. G. Frank Beer, qui se trouve aux pages 127-132 du Cinquième Rapport annuel de la Commission de Conservation du Canada.

Et d'abord quel est le but de la Toronto Housing Co? M. Beer l'a exposé ailleurs : " La Toronto Housing Co., écrivait-il dans son rapport sur " L'Organisation du Plan de Ville", dépense maintenant son premier million de dollars à construire des logements convenables et à bas prix pour la classe ouvrière ". (2).

Construire des logements convenables et à bas prix pour la classe ouvrière, voilà donc le but de cette Compagnie. Jusqu'à quel point l'at-elle atteint ? c'est ce qu'il nous reste à voir.

Les logements de la Toronto Housing Co. sont divisés en trois classes : (a) les "Petits logements", (b) les "Grands logements", (c) les "Logements à six pièces.".

Les Petits logements se composent de trois pièces : salon, cuisine, chambre à coucher, d'un sous-sol et d'une chambre de bain ; les Grands logements, se composent de quatre pièces : salon, cuisine, deux chambres à coucher, plus le sous-sol et la chambre de bain; c'est là, on l'admettra, une "grandeur" très relative ; les Logements de six pièces ont en plus la chambre de bain, mais ne paraissant pas avoir de sous-sol. Tous ces logements sont chauffés par la Compagnie et baignent dans l'air et dans la lumière. A moins d'être surpeuplés, et la Compagnie ne le permettrait pas, ils ne laissent rien à désirer au point de vue de l'hygiène.

Venons-en maintenant aux loyers: les Petits logements se louent: \$12.00 par mois, les Grands logements, \$17.00 et les Logements de six pièces, \$26.50. Ces loyers sont remarquablement bas, étant donné la qualité des logements fournis; si bas même que la Compagnie songe à les augmenter, parce qu'ils ne produisent qu'un revenu brut de 9½ pour cent et qu'elle tient à un revenu de 10 pour cent, car, dit M. Beer dans son article déjà mentionné, "c'est là une base désirable, pour fournir une marge suffisante à pareilles entreprises, dans l'avenir ", ce qui nous paraît rigoureusement exact.

Or ces loyers si bas soient-ils et qui, encore une fois, devront nécessai-

⁽¹⁾ M. Lucien Ferrand, membre du Conseil Supérieur des "Habitations à bon marché", à la page 8, de son excellent ouvrage intitulé : L'Habitation Ouvrière ct à bon marché.

⁽²⁾ Rapport de la Commission de Conservation, 1914, p. 125.

rement être augmentés, sont pourtant trop élevés déjà pour les bourses des locataires de taudis. Quant aux familles nombreuses — les plus intéressantes, ayant le plus besoin d'être aidées — il est de toute évidence que la Toronto Housing Co. ne travaille pas pour elles : elles étoufferaient dans les Petits et Grands logements ; et payer un loyer de \$26.50 n'est pas, pour elles, dans le domaine des choses possibles.

La liste des locataires de la Toronto Housing Co. est du reste très édifiante à cet égard.

Dans les seize *Petits* logements on trouve: un graveur et sa femme; une téléphoniste et sa mère; un électricien et sa femme; un homme d'écurie et sa femme; un électricien, sa femme et un enfant; un pressier, sa femme et un enfant; un agent de commerce et sa femme; une téléphoniste et ses deux soeurs; un journalier, sa femme et un enfant; un jardinier, sa femme et un enfant; une mère et sa fille; un journalier, sa femme et un enfant; une mère et sa fille; un journalier, sa femme et un enfant; un "wattman" et sa femme. C'est-à-dire pas plus de trois personnes par logement.

Dans les seize Grands (!) logements habitent: une mère et ses trois filles; un chauffeur, sa femme et sa mère; un électricien sa femme et trois enfants; un chauffeur, sa femme et trois enfants; un journalier, sa femme et cinq enfants; un électricien, sa femme et deux enfants; une veuve, son fils et sa fille; un jardinier, sa femme et deux enfants; une mère et ses deux filles; un coupeur, sa femme et deux enfants; un cocher sa femme et son fils; une veuve et cinq enfants; un employé d'hôtel, sa femme et son neveu; un journalier, sa femme et sa fille; un autre journalier, sa femme et sa fille; un compositeur, sa femme et son fils; un domestique, sa femme et son fils.

Dans ces logements, qui n'ont de *Grand* que le nom on ne trouve donc que deux familles un peu nombreuses, qui, du reste, doivent s'y trouver fort à l'étroit : une famille de six personnes et une autre de sept.

Dans les logements de six pièces — il y en a six — on trouve un agent de commerce, sa femme et trois enfants ; un marchand de meubles, sa femme et deux enfants ; un teneur de livres, sa femme et un enfant, plus la soeur de sa femme et son frère ; trois frères et trois soeurs, tous adultes ; un plombier, sa femme et neuf enfants ; un concierge, sa femme et trois grandes filles.

Sur ces six logements destinés "à la classe ouvrière ", il n'y en a qu'un qui parait habité par un ouvrier et encore, peut-être est-ce un maître-plombier qui l'habite. Un seul de ces logements est occupé par une famille nombreuse. Ils seraient assez spacieux, ceux-là, mais ils sont trop chers.

En présence de ces faits nous croyons pouvoir affirmer que le problème de l'habitation ouvrière confortable et à bon marché pour la classe ouvrière, reste posé, que la Toronto Housing Company, en particulier, ne l'a pas résolu et que toute tentative de le résoudre, si elle s'inspire des mêmes principes, rencontrera inévitablement le même insuccès, au moins

relatif. (3).

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire ? et qu'il faille nous résigner à laisser subsister et croître au sein de nos grandes villes la plaie béante du taudis ? Pas du tout, il faut seulement chercher le remède dans une autre voie que celle où l'on s'est jusqu'ici engagé. Cette nouvelle voie a été tracée par plusieurs sociétés françaises dont nous étudierons, dans un prochain article l'organisation et le fonctionnement.

ARTHUR SAINT-PIERRE.

VOCABULAIRE DU JEU DE TENNIS

(SUITE ET FIN)

Epaules (de la raquette). — Points de jonction du cadre avec le manche. Etui. — Enveloppe de toile ou de drap pour serrer la raquette.

Faute. — Tout coup maladroit des joueurs.

Filet (blanc, goudronné, etc.).— Tissu à claire-voie divisant le cours en deux parties.

Flèche. — Balle relevée près de la ligne de fond et rasant le filet; ne pas

dire drive.

Jeu. — lo Dernier point avant de changer le service; on le proclame en criant jeu! au lieu de game; 20 Chaque service gagné. (La partie est gagnée par le gain de six jeux, les adversaires n'en ayant pas plus de quatre).

Manche nulle, chou blanc. - Service où l'un des camps n'a fait aucun

point; ne pas dire love game.

Marqueur. — Roulette creuse avec petits trous à la périphérie ; on y met du blanc d'Espagne pour marquer les lignes ou raies du cours.

Montants, cordes montantes, cordes en long. — Cordes de la raquette dans le sens de sa longueur, v. g. raquette à 18 montants.

Moulinet ou moulinet-tendeur. - Manivelle et roue à cliquet que l'on fixe

à l'un des poteaux pour tendre le filet.

Points. — La 1e faute compte 15 points aux adversaires; la 2e, 30; la 3e, 40; la 4e, jeu. Quand les deux camps se trouvent à avoir 40, il faut deux points de suite pour gagner, le 1er se nomme avantage, le second, jeu. Quand les points des camps sont égaux, on dit 15 à, 30 à, 40 à ou égalité, c'est-à-dire 15 à 15, etc. Ne pas dire deuce (mot anglais) pour égalité.

⁽³⁾ Une personne avertie, à qui nous avons fait lire cet article en épreuves, nous fait remarquer que l'insuccès serait d'autant plus grand à Montréal, que des logements semblables à ceux de la Toronto Housing Co. devrait s'y louer relativement plus cher, vu le caractère plus "tassé" de la construction dans notre ville.

Partenaires. - Les deux joueurs dans un même camp.

Porte-raquettes. — Planche perforée pour déposer les raquettes.

Presse ou presse-raquette. — Appareil dans lequel on tient la raquette pour l'empêcher de se déformer.

Ramassé, un ramassé. — Reprise habile d'une balle au moment même où en rebondissant, elle quitte le sol; on dit aussi demi-volée.

Raquette. - Instrument pour jouer au tennis.

Régulateur. — Tige en fer ou chaînette placée au centre du filet pour en assurer la hauteur réglementaire.

Relanceur. - Celui qui reçoit la balle.

Remettre, balle à remettre. — Balle de service qu'il faut lancer de nouveau, v. g. celle du coup nul.

Remonter (une raquette). — En renouveler les cordes; on dit aussi faire le recordage d'une raquette, et même recorder.

Renforts. — Boyaux enroulés aux épaules de la raquette pour la renforcer; on dit aussi ligatures.

Rubans-marqueurs. — Rubans blancs employés à la place du blanc d'Espagne pour indiquer les lignes du cours.

Servant. - Joueur qui fait le service.

Service. — Coups de mise en jeu de la balle avant chaque groupe de points; le même service dure tant qu'un jeu n'a pas été gagné.

Service en-dessus. — Coups de mise en jeu frappés la paume de la main tournée vers le sol; la balle est alors frappée assez haut en l'air.

Service en-dessous. — Coups de mise en jeu frappés la paume de la main tournée vers le ciel; la balle est alors frappée assez près du sol.

Tamis. — Tissu à claire-voie formé par les montants et les travers de la raquette.

Travers, cordes en travers, cordes traverses. — Cordes de la raquette dans le sens de sa largeur.

Volée (à la), frapper à la volée ou de volée. — Relancer la balle dans le camp opposé avant qu'elle touche le sol.

L'ŒUVRE DU LIVRE FRANÇAIS

Nos envois dans l'Ontario s'élèvent à l'heure actuelle à plus de 5,500 volumes et 10,000 numéros de revues. Et nous n'avons encore rien reçu de nos sections, dont plusieurs, nous le savons, font un excellent travail. Nous aurons bientôt 10,000 volumes et 20,000 numéros de revues. Ce sera une bonne étape de franchie sur la route des 50,000 volumes que nous nous sommes promis d'atteindre et que nous atteindrons.

LA RÉDACTION.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE BONNE ACTION

Nous avons le plaisir de faire part aux lecteurs du Petit Canadica, que nous avons eu, ces jours derniers, la visite d'un Curé du Comté d'Yamaska, qui, après s'être assuré des garanties sérieuses offertes par notre Société, y a fait inscrire six personnes, membres de sa famille ou ses protégés ; afin de leur assurer plus tard un revenu qui pourrait leur être utile.

Afin de compléter la bonne action qu'il avait commencée, il a versé, au Bureau Central, tous les paiements des 20 premières années pour ces sociétaires, leur assurant ainsi leur part dans les intérêts annuels que produira le capital après que leur 20 ans de présence seront terminés.

Nous avons parmi les membres de la Caisse plusieurs centaines, sinon des milliers de personnes qui ont inscrit à la Caisse des sociétaires dans un but de protection; il serait à désirer qu'un plus grand nombre de ces personnes se prévalussent de ce privilège que leur accorde notre Société, de payer d'avance les 20 premières années de sociétariat pour leurs protégés. Ce n'est après tout qu'un dépôt, versé au Bureau Central de la Société, puisqu'au cas de décès du sociétaire la balance qui n'a pas été dépensée, est remboursée à celui qui l'a versée, au prorata du nombre d'années écoulées.

Nous désirons, offrir nos félicitations à ce prêtre distingué qui a compris la valeur de notre Institution, comme moyen de protéger les siens pour les années futures.

L'ADMINISTRATION.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Moyenne par semaine pour l'année. Inscriptions du mois d'août 1915. A. Thinel. A. Thinel. 1. A. Beauparlant. Napoléon Milette. 2. 3. Alexis Côté. Télesphore Tessier. 3. Napoléon Milette. 4. 4. A. Beauparlant. Désiré Buisson. 5. 5. Victor Laframboise. 6. J.-F. Côté. 6. Désiré Buisson. Ferdinand Talbot. 7. Ludger Corriveault. Télesphore Tessier. 8. Ferdinand Talbot. 8. 9. Ludger Corriveault. 9. J.-F. Côté. Victor Laframboise. 10. Alexis Côté. 10.

J.-A. Dubé, Contrôleur du Recrutement.

ÉCHOS DES SECTIONS

Saint-François et Saint-Pierre, Co. Montmagny. — Ces Sections viennent d'être visitées par nos organisateurs, chacune d'elles a donné de bons résultats et l'accueil que nous avons reçu, nous a une fois de plus, démontré que dans les vieilles Sections comme dans les nouvelles, la Caisse Nationale d'Economie est toujours la bienvenue.

Saint-Luc, Co. Champlain. — Bravo! Monsieur Buisson, le succès remporté dans cette paroisse mérite une mention toute spéciale, que je suis heureux d'exprimer dans ces échos, qui, je l'espère s'étendront dans les paroisses environnantes de Saint-Luc, pour bien démontrer que là, comme ailleurs, l'oeuvre de la Caisse Nationale devrait être comprise et

propagée.

Saint-Paulin. - Je fus invité par notre organisateur M. Tessier à donner dans cette paroisse une conférence sur la Caisse Nationale. Je crois avoir rencontré là le plus bel auditoire et le mieux choisi. M. Bellemare, M. P., avait tenu à présenter lui-même à l'auditoire le conférencier. Il a fait revivre dans sa mémoire tout le plaisir qu'il avait lorsque luimême appelé, par notre Société en l'année 1900, à propager cette belle oeuvre, il a démontré par des exemples pratiques que la Caisse Nationale avait été édifiée sur un roc et que ni les orages ou intempéries de toutes sortes n'avaient pu ébranler sa base et que nous devions être contents, nous les Canadiens de se dire les fondateurs d'une oeuvre comme la Caisse Nationale. Les 17 années de succès que compte notre société, son administration si sage et faite avec tant de dévouement, a-t-il dit me fait prévoir dans les trois ans qu'il reste à faire pour commencer à payer les semeurs de la première heure, un succès dépassant nos espérances et que les bénéfices qui en découleront auront pour effet de garder chez nous nos enfants en les empêchant d'immigrer aux Etats-Unis où ailleurs. L'oeuvre de la Caisse Nationale d'Economie est et restera l'oeuvre par excellence et je n'en veux d'autres preuves que ces 17 années de travail et de persévérance qui garantit son avenir.

J'ai voulu, par cet exposé, bien faire voir que l'enthousiasme que M. Bellemare a toujours employé à la propagande de notre société, ne s'est pas ralentie, puisque aujourd'hui à la tête de l'un de nos meilleurs comtés de la Province, nous retrouvons chez lui cet ardeur des anciens jours à revoir dans notre Société l'oeuvre par excellence à la propagande de laquelle il a donné le meilleur de lui-même.

Une assemblée débutant de cette manière ne pouvait faire autrement que remporter un succès. Je n'ai pas voulu laisser l'auditoire, sans remercier au nom de notre Société M. Bellemare de ses bonnes paroles.

> J.-Arthur Dubé, Contrôleur du Recrutement, de la Caisse Nationale d'Economie.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS D'AOUT 1915.

	-	-	277	mac	
D		100	200	ES	70

CEITES.		\$123,637.01
Balance au 31 juillet 1915	\$9,964.00 2,264.75	12,228.75
Intérêts sur Contributions mensuelles	583.82	6.04 2,160.00
Commission Scolaire Shawinigan, Intérêt	326.90	910.72
Ecoles séparées d'Alfred, Ontario, Intérêt Ecoles séparées d'Alfred, Ontario, Amortissement	60.00 100.00	160.00
Société Saint-Jean-Baptiste, Monument National		6,980.89 150.00 3,500.00 75,000.00
		\$224.733.41

\$224,733.41

DÉBOURSÉS :

Remb. de décès, Cont. payées par anticipation		128,925.08
Achat de débentures de la Mun. Rivière Saint- Pierre à \$88.10	504.16 42.67	95,808.33

CAPITAL INALIÉNABLE AU 31 AOUT 1915 :

PREIS:		Penort 5	271.657.05
Comm. Sco. Côte S. Louis Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska Paroisse Labelle Canton de Maniwaki Comm. Sco. Shawinigan. Ecoles séparées, Alfred, Ont Ecoles séparées, Nepean, B Mun. Jonquières Mun. Sturgeon Falls Mun. Sudbury, Ont. Comm. Sco. Rigaud. Canton Chicoutiml Ville de Roberval Ville de Victoriaville	8,106.73 11,349.56 1,100.00 3,000.00 24,722.24 28,373.58 12,391.98 6,303.51 740.02 5,901.26 96,499.54	Syndics Ecole Danville Canton de Windsor Comm. Sco. Longueuil Par. T. S. Sacrement, Lachine. Mun. Asbestos Par. Saint-Stanislas Société S. Jean-Bte, Montréal. Village Riv. S. Pierre. Comm. Scol. Tétreaultville. Comm. Sco. St-Jean Berchmans. Par. Ste-Philomène, Rosemont. Ville Laval des Rapides. Mun. Ville de Rap. de l'Orignal.	22,500.00 67,500.00 32,000.00 39,018.00 10,000.00
Ville de Victoriaville	. 5,419.16	Intérêts accrus au 31 août 1915. En Banques	14,428.10

\$1,127,090.76

A reporter \$271,657.05

ARTHUR GAGNON,

Administrateur.

Banque

d'Hochelaga

Capital autorisé . \$4,000,000.00 — Capital payé . . . \$4,000,000.00 Fonds de Réserve . \$3,700,000.00 — Total de l'Actif, au-delà de \$33,500,000.00

Directeurs: J. A. Vaillancourt, Ecr., Président; Hon. F. L. Béique, Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., E. H. Lemay, Ecr., A. A. Larocque, A. W. Bonner, Ecr., Hon. J. M. Wilson.

Beaudry Leman, Gérant-Général ; F. G. Leduc, Gérant ; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant ; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal . . . 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

117 SUCCURSALES AU CANADA DONT LES SUIVANTES :

Apple Hill, Ont., Beauharnois, Qué., Berthierville, Qué., Bordeaux, Qué., (Co. Hochelaga), Cartierville, Qué., Casseiman, Ont., Charette Mills, Qué., Chambly, Qué., Edmonton, Alta, Farnham, Qué., Fournier, Ont. Granby, Qué., Gravelbourg, Sask., Hawkesbury, Ont., Jollette, Qué., Lachine, Qué., Laprairle, Qué., L'Assomption, Qué., Lanoraile, Qué. (Co. Berthier), Longueuil, Qué., Laprairle, Qué., L'Assomption, Qué., Lanoraile, Qué. (Marieville, Qué., Maxville, Ont., Mont Laurier, Qué., N.-Dame des Victoires, Qué. (Pte aux Trembies), Qué.), Notre-Dame de Trois-Rivières, Qué., Pointe-aux-Trembles, Qué., Pointe-Qué., Pont de Maskinongé, Qué. (Co. Maskinongé), Prince Albert, Sask., Québec, Qué., Québec, rue Saint-Jaan, Qué., Russell, Ont., St-Albert, Alta, St-Boniface, Man, Ste-Claire, Qué. (Co. Berthier), St-Elzéar de Labert, Qué.

val, Qué., Ste-Geneviève, Qué. (Co. Jacques-Cartier), Ste-Geneviève de Batiscar, Qué., St-Gervais, Qué. (Co. Bellechasse), St-Ignace de Loyola, Qué., St-Jacques l'Aschigan, Qué., St-Jórôme, Qué., St-Jacques l'Aschigan, Qué., St-Jústin, Qué., (Co. Montcalm), Ste-Justin, Qué., (Co. Montcalm), Ste-Justine de Newton, Qué., St-Lambert, Qué., St-Laurent, Qué., St-Lambert, Qué., St-Laurent, Qué., St-Lambert, Qué., St-Baurent, Qué., St-Paul Abottsford, Qué., St-Paul Firmite, Qué., St-Paul des Métis, Alta., St-Pie de Bagot, Qué., St-Paul des Métis, Alta., St-Pie de Bagot, Qué., St-Paul Gué., St-Prudentienne (Co. Shefford), St-Rémi, Ste-Frudentienne (Co. Shefford), St-Rémi, Qué., St-Roch de Québec, Qué., St-Simon de Bagot, Qué., St-St-Thècle, Qué., St-Vincent de Paul, Qué. (Co. Laval), Sherbrooke, Qué., Sorel, Qué., Tétraultville, Qué., Trois-Rivières, Qué., Valleyfield, Qué., Vankleek Hill, Ont., Winnipeg, Man.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Incorporce par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1914 81,663,900.24

Siège central: 7 et 9, Place d'Armes. Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte,
Martin Ltée, Administrateur du Crédit
Foncier Franco-Canadien.

Vice-Présidents: M. W. F. Carsley, Capitaliste,
Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake
of the Woods Milling Co.
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian
Pacific Railway Co.".

Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse
Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la
Librairie Beauchemin, propriétaire de la
Librairie Beauchemin Limitée.
M. Tancrède Bienvenu, Directeur-gérant.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit
Foncier Franco-Canadien.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir : Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, ExJuge en Chef de la Cour du Bane du Rol. Hon. N. Pérodeau, N. P., administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

Dr E.P. Lachapelle, Administrateur du Çrédit Foncier Franco-Canadien,

74 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontarlo et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargue. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargue.

Correspondents Etrangers: Etats-Unis — New York: Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston: National Bank of the Republic. Buffalo: Central National Bank. Chicago: Continental National Bank. Anglebile. Buffalo: Central National Bank. France: Société Genérale. Comptoir National d'Escompte de Paris. Alliemagne: Deutsche Bank. Autrriche: Kais, Koan, Priv. Oesterreicheshe Laenderbank. Tralle: Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution. Son paramananan manapanan manaman paramananan markatan da S

RENTIER DANS VINGT ANS!

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL: 296, rue Saint-Laurent

50,000 SOCIETAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION CAPITAL ACCUMULES: \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 9 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Economie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARTHUR GAGNON,

'Administrateur.